

Les démarches à effectuer

- Prévenez votre propriétaire ou votre syndic de votre départ.
- Fixez avec votre propriétaire ou syndic la date de l'état des lieux.
- Arrêtez la date du déménagement avec le déménageur choisi.
- Vérifiez vos droits et demandez éventuellement le montant de la prime de déménagement à votre employeur.
- Demandez la réexpédition de votre courrier.
- Faites transférer votre compte bancaire sur une agence locale.
- Résiliez votre abonnement de téléphone pour le lendemain du déménagement.
- Contactez les services : gaz, eau, électricité, sans oublier de résilier vos contrats actuels.
- Modifiez votre assurance automobile.
- Assurez votre nouveau domicile.
- Modifier la carte grise de votre véhicule, changez d'immatriculation si besoin et changez l'adresse de votre carte d'identité, passeport...

Communiquez votre nouvelle adresse

- Au centre impôts pour votre résidence ainsi qu'à la recette des impôts.
- A la caisse d'allocation familiale.
- A votre employeur, à votre caisse de retraite, à votre d'assurance maladie et à votre mutuelle.
- Au service de la redevance télévision.
- Aux publications auxquelles vous êtes abonnés.

Avant de déménager

- Pensez à nous indiquer, si ce n'est déjà fait, la valeur globale de votre mobilier ainsi que les éventuelles valeurs particulières.
- Préparez la dépose des appareils ménagers, tringles et rideaux.
- Faites la liste des documents et objets que vous garderez avec vous le jour du déménagement.
- Préparez le plan d'implantation de vos meubles dans votre nouveau domicile.

La veille du déménagement

- Videz votre réfrigérateur et faites-le dégivrer, s'il est plein, mettez votre congélateur en marche forcée pendant 24h minimum.
- Regroupez et gardez avec vous : bijoux, monnaies et autres métaux de valeur, vos clés.
- Si vous devez consommer des médicaments pendant la durée du déménagement, pensez à les regrouper et conservez-les à part. Pensez aux ordonnances si nécessaire.